

ANNEXE 1 : conditions générales de location

Note explicative pour la mise en place d'une clause de révision de prix face à la flambée des prix du carburant

Chers membres,

Face à la flambée des prix des carburants, la situation des entreprises de Travaux Publics est très préoccupante.

Dans une telle insécurité économique, il faut renégocier le prix des contrats en cours lorsqu'ils n'ont pas de clause de révision de prix ou lorsque la formule de révision prévue au marché ne permet pas la juste répercussion des surcoûts réels.

Tous les marchés de travaux, publics comme privés, doivent désormais comporter une clause de révision de prix afin de protéger économiquement les entreprises comme les acheteurs.

METHODE DE CALCUL PRECONISEE POUR NOTRE ACTIVITE DE RABOTAGE

Source (mise à jour tous les vendredis) :

https://www.ecologie.gouv.fr/prix-des-produits-petroliers#scroll-nav__6

1. Indexation Gazole :

$$\% \text{ de majoration} = (\text{Indice } M - \text{Indice Réf}) / \text{Indice Réf} \times (\text{Part relative du Gazole})$$

- Indice Réf = moyenne annuelle Gazole 2021 soit 1,4301 € TTC/litre, soit **1,19175 € HT/litre.**
- Indice M = moyenne mensuelle du mois écoulé (arrêtée au dernier vendredi du mois) du prix du Gazole € TTC
- Part du Gazole en % du CA HT = **6,5 %**

2. Indexation GNR :

$$\% \text{ de majoration} = (\text{Indice } M - \text{Indice Réf}) / \text{Indice Réf} \times (\text{Part relative du GNR})$$

- Indice Réf = moyenne annuelle GNR 2021 soit 0,9257 € TTC/litre, soit **0,7714 € HT/litre.**
- Indice M = moyenne mensuelle du mois écoulé (arrêtée au dernier vendredi du mois) du prix du GNR € TTC
- Part du GNR en % du CA HT = **4,5 %**

3. Exemple pour une raboteuse dont le prix de location est de 1.000 € H.T transfert compris.

Prix Constaté du GAZOLE TTC sur mars (arrêté au 25/03) : 2,0290 € TTC, soit 1,6908 € HT/litre

Prix Constaté du GNR TTC sur mars (arrêté au 25/03) : 1,6296 € TTC, soit 1,3580 € HT/litre

- **Indexation GAZOLE HT :**

$$(1,6908 - 1,19175) / 1,19175 \times 6,5 \% = + 2,72 \%$$

- **Indexation GNR HT :**

$$(1,3580 - 0,7714) / 0,7714 \times 4,5 \% = + 3,42 \%$$

- **Indexation totale (GAZOLE+ GNR) HT :**

$$2,72 \% + 3,42 \% = + 6,14 \%$$

- **Prix machine HT indexé :**

$$\Rightarrow \text{Surcoût GNR : } 1.000 \times 2,72 \% = \underline{27,20 \text{ € HT}}$$

$$\Rightarrow \text{Surcoût Gazole : } 1.000 \times 3,42 \% = \underline{34,20 \text{ € HT}}$$

Soit, un total HT facturé de 1.061,40 € HT

L'indexation en pied de facture fera apparaître ces deux indicateurs de manière distincte.

.....

Nous vous invitons à transmettre cette note en pièce jointe du courrier adressé à vos clients.

Chaque début de mois, l'AFFR vous diffusera les indices mis à jour. Ils seront également mis en ligne sur le site www.afr.fr